

La situation « kafkaïenne » de la formation en alternance

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE Le secteur a des problèmes d'homologation de diplômes et de certification. Défi tire la sonnette d'alarme

La formation en alternance, qui permet aux jeunes de se former à un métier pratique tout en continuant à suivre des cours théoriques, a fait l'objet de plusieurs évolutions positives. Un office francophone a été créé et les contrats uniques ont été généralisés - une manière de contrôler la concurrence entre les organismes (les Régions ou la Communauté française). Tout n'est pas rose pour autant. La députée bruxelloise Joëlle Maison (Défi) alerte sur deux « problèmes majeurs ».

Selon les chiffres obtenus auprès du ministre régional Didier Gosuin (Défi), 1.725 jeunes Bruxellois qui ont suivi avec succès un programme de formation en alternance n'ont pas pu obtenir un diplôme homologué. Une situation « kafkaïenne » aux yeux de la députée : « Ces jeunes ne peuvent disposer de leurs documents officiels dans des délais raisonnables. » Pour elle, cette situation, qui dure depuis 2014, est « désastreuse pour l'image de l'alternance et des pouvoirs publics et la motivation des jeunes ».

Le cabinet de la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) explique la situation par des « soucis de

ressources humaines et d'organisation » au niveau de la commission gérant les homologations. « Cette commission a été relancée et la ministre lui a demandé de résorber l'encourt, qui monte à quelque 8.000 dossiers en attente, le plus rapidement possible. » Un retour à la normale est espéré pour le mois de juin.

A ce problème d'homologation, de « cachet », s'ajoute un souci de certification : le fait que deux filières coexistent et qu'elles ne donnent pas la même certification aux jeunes. Il y a, au niveau de l'enseignement, les Cefa, et, au niveau de la formation, les Ifapme en Wallonie et

les SFPME à Bruxelles. Un jeune formé dans la seconde catégorie n'a pas accès au certificat de sixième professionnelle, ce qui l'empêche d'accéder à une éventuelle septième année et au certificat d'enseignement secondaire supérieur. Joëlle Maison : « Ce n'est pas normal que des jeunes, suivant des formations difficiles, n'aient pas les mêmes droits. »

Le Pacte d'excellence peu loquace

La députée dénonce une logique de « pré carré », notamment au PS. « Il y a eu des discussions sur le sujet au parle-

ment, on a bien senti que le PS bloquait, partagé entre régionalistes et communautaristes. » C'est en effet une crainte chez certains élus : que cette mise à niveau marque le début de la régionalisation de l'enseignement. En juillet 2016, Communauté française, Régions wallonne et bruxelloise se sont mises d'accord pour résoudre cette situation. Joëlle Maison s'inquiète de ne rien voir venir, d'autant que l'avis n°3 du Pacte d'excellence n'était pas très loquace sur l'alternance. Le groupe central y invite le gouvernement à « trancher clairement, avec les Régions, la question des périmètres respectifs de ces secteurs ».

Au cabinet Schyns, on précise que le certificat de sixième professionnelle repose sur le programme du 3^e degré de l'enseignement professionnel, et que l'Ifapme et le SFPME n'organisent pas de cours assez comparables. Deux pistes, donc : soit les instances régionales adaptent leurs cours, soit on donne la possibilité aux jeunes de présenter les épreuves du certificat via le Jury de la Communauté française. Cette deuxième option sera possible dès septembre 2017. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT